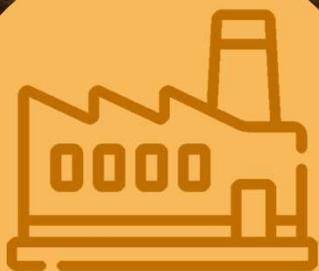


Plan Climat Air Energie Territorial

Récapitulatif de la démarche d'élaboration



PCAET



Rédaction : PETR du Pays de Brie et Champagne
Conception et mise en page : Equipe du PETR
Date : approuvé le 24/09/2025

Crédits photos : Olivier DUFOUR, PETR – ressources graphiques : Freepik



PREAMBULE	4
LA CO-CONSTRUCTION	6
LE DIAGNOSTIC	6
LA STRATEGIE	6
LE PROGRAMME D' ACTIONS	7
LA CONCERTATION DE LA POPULATION	8
INFORMATION : LE SITE INTERNET	8
INFORMATION : LES PUBLICATIONS	9
PARTICIPATION : LES CONTRIBUTIONS ECRITES	9
PARTICIPATION : LES SOLLICITATIONS DIRECTES	10
PARTICIPATION : LES REUNIONS PUBLIQUES	10
PARTICIPATION : L' ASSOCIATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	11
SYNTHESE	12
TEMPORELLE	12
THEMATIQUE	13
SUITE DE LA DEMARCHE	13

PREAMBULE

Par délibération n°DEL_2019_022 en date du 27 juin 2019, le conseil syndical a décidé des modalités d'organisation et de concertation de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

Les modalités de concertation prescrites ont été les suivantes :

- *Information et sensibilisation du public :*
 - *Affichage de cette délibération pendant un mois au siège du PETR (Sézanne), des trois EPCI membres (Anglure, Montmirail, Fère-Champenoise) et des bureaux du PETR (Esternay), ainsi que sur le site internet du PETR.*
 - *Création d'un espace d'information dédié sur le site internet du PETR, qui sera alimenté au fur et à mesure de l'élaboration du document (diagnostic, stratégie, plan d'action)*
 - *Parution d'articles dans les bulletins intercommunaux et via des communiqués dans la presse locale.*
 - *Restitution lors d'une réunion commune Conférence des Maires / Conseil de Développement Territorial du PETR*

- *Travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs publics et privés :*
 - *Création d'une adresse mail dédiée au PCAET*
 - *Organisation d'ateliers dont les thèmes et modalités sont à définir en cours de démarche*
 - *Participation du public par voie électronique selon les modalités de l'article L123-19 du Code de l'Environnement*

Un bilan de la concertation sera réalisé avant approbation définitive du PCAET.

Le présent document, constitue un **récapitulatif intermédiaire de la démarche** de co-construction qui a été mise en œuvre entre 2022 et 2024. En effet, pour donner suite à l'avis de la MRAE, il est apparu pertinent de faire apparaître dans le dossier de participation du public par voie électronique, le détail de la démarche d'élaboration.

Néanmoins, il ne s'agit pas du bilan de concertation mentionné en dernière ligne, qui sera établi une fois la PPVE terminée et avant approbation du PCAET par le conseil syndical. C'est ce document qui précisera la manière dont les contributions ont été prises en compte dans le document approuvé.

Le calendrier d'élaboration

Le PETR a conduit une première démarche d'élaboration du PCAET entre 2018 et 2019. Après une mise en pause, la démarche a été reprise du début avec le recrutement d'un opérateur¹ pour accompagner le territoire. Le présent projet est issu du travail réalisé entre 2022 et 2024 :

- 1^{er} semestre 2022 : élaboration du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement
- 2^e semestre 2022 : élaboration de la stratégie (validation au 1^{er} trimestre 2023)
- 1^e semestre 2023 : élaboration du programme d'actions (validation juillet 2023)
- 2^e semestre 2023- 1^{er} semestre 2024 : finalisation du programme d'actions en lien avec les acteurs en charge de sa mise en œuvre / formalisation de l'évaluation environnementale stratégique
- 28 novembre 2024 : arrêt du projet de PCAET par le conseil syndical
- Décembre 2024 - mars 2025 : consultations Etat/ Région et MRAE
- Juin 2025 : participation du public par voie électronique

A la suite de cette phase de consultation, le projet modifié pour intégrer, après arbitrage, les remarques formulées sera soumis pour approbation au conseil syndical à l'automne 2025.

Le pilotage de la démarche :

Le pilotage opérationnel de la démarche a été confié à un comité de pilotage composé du président du PETR, du vice-président en charge du PCAET et de 3 délégués du conseil syndical (1 issu de chaque communauté de communes). Les services de l'Etat, de la Région Grand Est, ainsi que de l'ADEME ont été associés aux réunions du comité de pilotage, pour partager leurs expérience et expertise sur les sujets traités.

Ce comité de pilotage assure le double rôle :

- D'arbitrer les choix, de valider les étapes intermédiaires et de préparer le dossier en vue de son arrêt par le conseil syndical
- De piloter la démarche d'élaboration et d'en définir les modalités opérationnelles

Il s'est réuni 4 fois entre mars 2022 et juillet 2023. Les dernières étapes ont été directement suivies par le conseil syndical, l'instance décisionnelle. Ce dernier a par ailleurs été tenu informé des avancées de la démarche lors de ses séances.

L'information élargie auprès des élus locaux :

L'ensemble des maires du territoire a pu être informé de l'avancée de la démarche lors des Conférences des maires organisées en 2022, 2023 et 2024 qui ont intégré un point de présentation dédié.

L'ensemble des communes a été convié aux deux séminaires (stratégie et programme d'actions) organisés en 2022 et 2023 (voir point suivant) qui permettaient une vraie participation, au-delà d'un point d'information.

¹ Groupement Vizéa - pour le PCAET et MédiaTerre - pour l'évaluation environnementale stratégique

LA CO-CONSTRUCTION

La démarche d'élaboration a été mise en œuvre avec pour objectif de permettre aux acteurs locaux, potentiellement pilotes des actions identifiées, de s'investir dans les réflexions de formalisation du plan climat.

Le diagnostic

Le diagnostic a été réalisé entre mars 2022 (lancement) et juillet 2022 (validation en comité de pilotage) sur la base des données ATMO et d'outils proposés par VIZEA (voir document dédié).

Sur cette base, des entretiens conduits avec les communautés de communes, ainsi que les deux réunions du comité de pilotage et une réunion technique, ont permis d'éclairer les constats statistiques et d'expliquer les particularités du territoire à prendre en compte pour la définition de la stratégie.

Contributions :

Au démarrage de la démarche, **un questionnaire a été transmis à l'ensemble des communes**, afin de réaliser un **recensement des initiatives et actions, déjà conduites ou en réflexion**, contribuant à la transition écologique et énergétique du territoire. Il leur était proposé, en plus de la remontée des initiatives publiques, **de transmettre ce questionnaire aux associations locales et personnes ressources** qu'elles identifiaient sur leur propre périmètre.

Ces éléments ont permis d'alimenter le diagnostic et les réflexions du comité de pilotage.

La stratégie

A la suite du diagnostic, un « scénario tendanciel » et un scénario « potentiels identifiés » théorique ont été élaborés. Sur cette base, une discussion locale a été initiée, afin d'arriver à un « scénario territorialisé » qui tient compte des spécificités locales.

Séminaire élus

Afin de définir la stratégie du PCAET, un **séminaire réunissant les élus** du territoire a été organisé le **7 décembre 2022**.

Ce temps de travail a compté **une vingtaine de participants**, issus des trois communautés de communes.

Sur la base du scénario, dit « potentiels identifiés », les participants ont été invités à se prononcer sur la capacité du territoire à atteindre les objectifs proposés et à identifier les leviers et les freins à l'atteinte de ces objectifs.

A l'issue de ce temps de travail :

- Les **objectifs ont été ajustés** aux moyens d'action du territoire.
- Les **priorités stratégiques** ont été définies.

Le scénario territorialisé ainsi élaboré a été **validé lors du comité de pilotage du 22 mars 2023**.



Le programme d'actions

Dans le prolongement du travail conduit pour la définition de la stratégie et de ses objectifs, l'élaboration du programme d'action a débuté au 2^e trimestre 2023, avec l'organisation d'un séminaire de travail dédié.

Séminaire du 26 avril 2023



Organisé sur une demi-journée, il s'agissait, à travers la **participation à 8 ateliers thématiques** de **d'identifier les actions pertinentes** à conduire et d'en **esquisser les modalités de mise en œuvre**.

Les thématiques suivantes ont été abordées : résidentiel, économie bas carbone, collectivités, énergie renouvelables, agriculture et alimentation, qualité de l'air, mobilité, adaptation au changement climatique ; chaque participant contribuait à 4 thèmes.

Le séminaire était ouvert aux élus locaux, aux membres de la société civile (CDT notamment) et aux partenaires institutionnels. Ce temps de travail a réuni **37 participants dont 23 pour les collectivités, 5 membres de la société civile, 9 partenaires institutionnels**.

A l'issue de ces ateliers, **une liste constituant la base du programme d'actions** a été établie.

Hiérarchisation des actions

A la suite du séminaire, la liste d'actions obtenue a été soumise à un travail de **hiérarchisation/priorisation via une consultation dématérialisée**.

Ont été destinataires de cette demande :

- Les communes et EPCI du territoire
- Les partenaires institutionnels (Etat, Région, Chambres consulaires)
- Les membres du conseil de développement territorial²
- Des habitants/ acteurs locaux ayant fait une demande d'être informés (2 demandes)

Le PETR a réceptionné **13 retours**. Ces réponses ont été communiquées au comité de pilotage qui en a tenu compte pour **valider le programme d'actions le 19 juillet 2023**.

Rencontres bi-latérales

Une fois les actions définies et hiérarchisées, **une phase de « consolidation » du programme d'actions a été conduite par le PETR** afin de s'assurer de la faisabilité locale des actions et de l'implication des acteurs concernés, notamment les pilotes potentiels. Pour cela, **des échanges bilatéraux ont eu lieu** avec :

- La Chambre d'Agriculture : le 20 mars 2024
- Marne Développement : le 5 avril 2024
- Les 3 communautés de communes : échanges au fil de l'eau

Une fois ces différentes étapes achevées, un appel à contribution du public a été organisé avant que le document soit soumis au conseil syndical.

² Voir partie dédiée page 11

LA CONCERTATION DE LA POPULATION

Dans le cadre du respect de la délibération 2019_022, qui définissait les modalités de concertation, le PETR s'est attaché à permettre à la population d'une part d'être informée, et d'autre part de pouvoir contribuer en faisant part de ses observations. La présente partie détaille les moyens mis en œuvre pour ces deux aspects.

Information : Le site internet

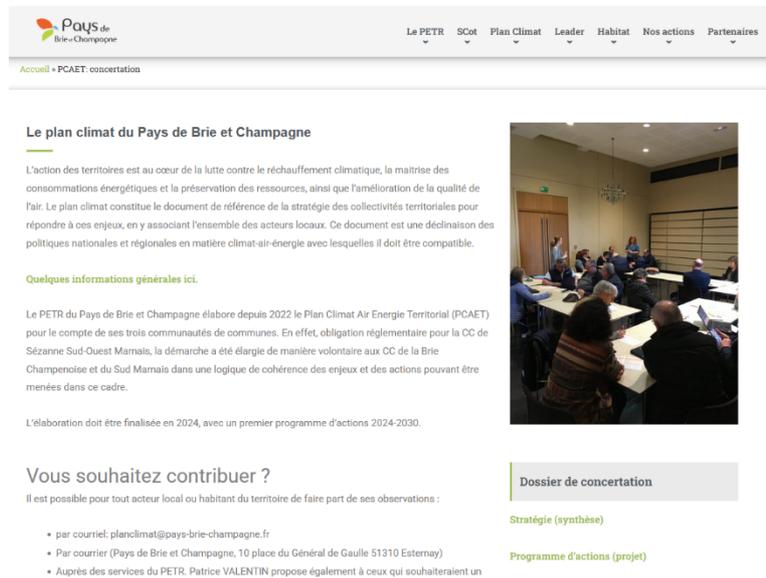
Le PETR du Pays de Brie et Champagne a **dédié une page de son site internet au PCAET**.

<https://www.pays-brie-champagne.fr/pcaet-concertation/>

Elle présentait l'avancée de la démarche et détaillait les moyens de contribuer et modes de communication pour les habitants du bassin.

Cette page a été mise à jour aux étapes suivantes de l'élaboration :

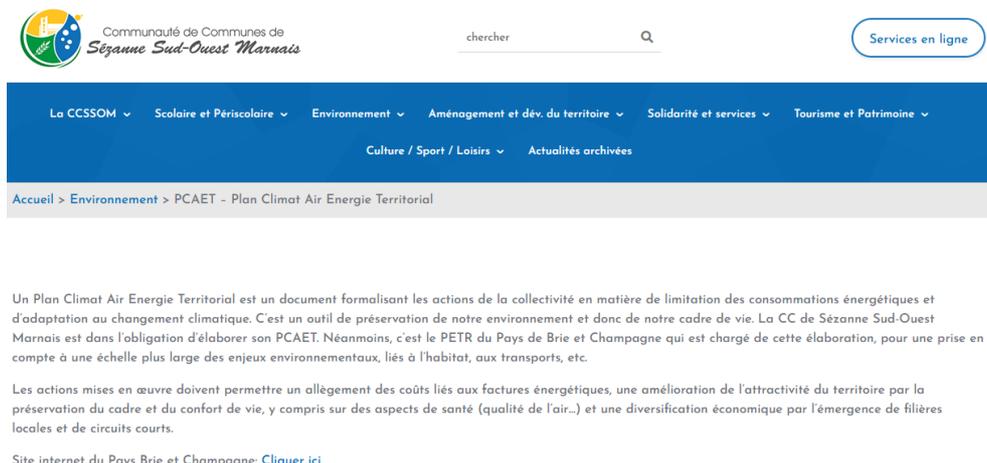
- Création d'une page de présentation générale de la démarche de PCAET en 2018
- Juillet 2019 : publication de la délibération 2019_022
- Mai 2023 : mise en ligne d'une synthèse du diagnostic et de la stratégie
- Août 2024 : mise en ligne du programme d'actions et de l'appel à contribution



Une deuxième page spécifique à la procédure de participation du public par voie électronique, comprenant les versions arrêtées de l'ensemble des documents a également été créée en juin 2025.

Relai sur le site de la CC de Sézanne Sud-Ouest Marnais :

EPCI « obligé », la CCSSOM a créé une page dédiée sur son propre site internet, renvoyant vers la page du PETR, facilitant ainsi l'accès à cette information.

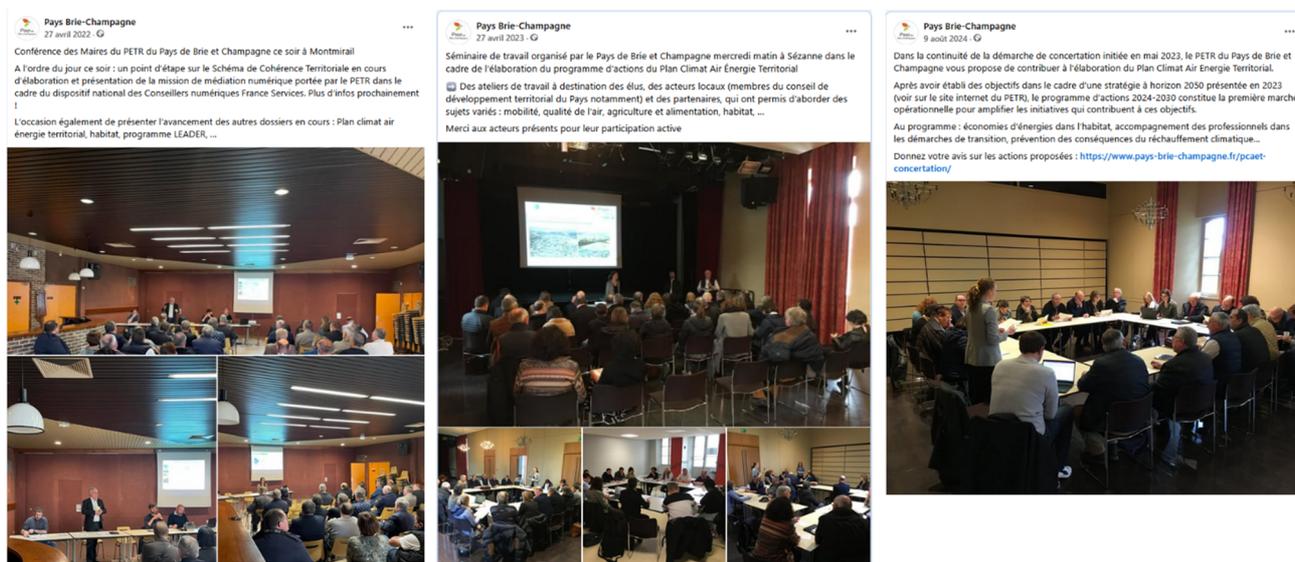


Information : Les publications

Réseaux sociaux :

Les réseaux sociaux du PETR (Facebook) ont été utilisés pour faire le relai de l'avancée de la démarche et des différents temps forts (et annonces des réunions publiques).

Le PETR a diffusé **3 publications** entre 2022 et 2024.



Presse locale

La presse locale a été sollicitée, notamment lors de l'appel à contribution du mois d'août 2024. Ainsi, **3 articles** ont été diffusés.

Date	Article
27/05/2019	L'UNION - Inciter aux pratiques éco-responsables
06/06/2023	L'UNION - A quoi ressemblera le Sud-Ouest de la Marne et 2044 ? En voici un panorama [suite réunion publique SCot/ PCAET]
13/08/2024	L'UNION - Un plan climat en projet dans le sud-ouest marnais pour lutter contre le réchauffement climatique.

Participation : les contributions écrites

Les moyens d'échanges : Une **adresse courriel spécifique** planclimat@pays-brie-champagne.fr a été créée dès le lancement de la démarche afin de permettre à toute personne de s'exprimer ou de poser une question sur le projet en cours d'élaboration.

Toute personne avait également la possibilité d'adresser un courrier au Président du PETR pour faire part de ses observations ou demandes.

Appel à contribution - août 2024

À la suite de la stabilisation du programme d'actions, ce dernier a été mis en ligne et un **appel à contribution a largement été diffusé** (presse locale, avis aux communes, site internet et réseaux sociaux). **Des rencontres avec le président du PETR** étaient également possibles durant le mois de septembre 2024.

En dehors de demandes de consultation de documents, **aucune contribution écrite n'est parvenue au PETR.**

Participation : les sollicitations directes

ECP 51

A la demande du collectif « Environnement Champenois en Péril » (ECP 51), deux de ses membres ont été reçus le 24 septembre 2024 par le président du PETR, en lien avec l'élaboration du SCoT et simultanément du PCAET.

Lors de cette réunion, les membres du collectif ont ré-affirmé leur préoccupation sur le développement qualifié d'anarchique des projets ENR sur le territoire, au premier lieu desquels, les méthaniseurs et les éoliennes. Le PETR a rappelé de son côté les orientations du PCAET et du SCoT concernant le déploiement des ENR, qui sans possibilité d'interdire de telles implantations, ne bâtissent pas leurs scénarios sur les deux filières précédemment indiquées, et par conséquent n'encourageront pas le déploiement de nouveaux projets. Il souligne par ailleurs que la définition des zones d'accélération des ENR a été confiée directement aux communes.

Les membres du collectif soulignent cette prise en considération des craintes de la population tout en regrettant l'absence de consensus des élus sur le sujet ainsi que les limites des moyens des démarches du PETR (SCoT et PCAET) pour encadrer davantage les projets ENR.

Un point annexe sur la pollution lumineuse des zones d'activités a également été abordé. L'orientation a été faite vers les gestionnaires de ces zones.

Participation : les réunions publiques

Aucune réunion publique n'était initialement prévue. Néanmoins, il a été choisi de **dédier un temps spécifique au PCAET lors d'une réunion consacrée au SCoT** en raison de la synergie des deux démarches.

Présentation de la stratégie : mardi 24 mai 2023

Afin d'annoncer ce temps d'échanges avec la population, les moyens suivants ont été mis en œuvre :

- Affichage avec demande de relai aux communes et à la presse locale.
- Réseaux sociaux

La réunion publique s'est déroulée à Sézanne (commune centrale du bassin) et a réuni **31 personnes**, dont la moitié d'élus locaux.

Après la présentation (majoritairement consacrée au SCoT), les participants étaient amenés à formuler leurs observations, leurs questions dans le cadre d'un dialogue ouvert avec les élus et les agents.

JE SOUHAITE DONNER MON AVIS SUR LE SCoT
Comment faire ?

PARTICIPEZ !
- Rendez-vous à la Réunion publique le **24 MAI 2023** à 20h00
Salle du rez-de-parvis Médiathèque de L'Ancien Collège (entrée par la rue Paul Doumer) 51120 Sézanne

CONTRIBUEZ !
- Déposez vos contributions dans le registre de concertation disponible au siège du PETR 10 place du Général de Gaulle - 51100 ESTERNEY
- Ou par mail : scot@pays-brie-champagne.fr

LE PCAET
Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, le Pôles d'Qualité Territorial et Rural (PETR) du Pays de Brie et Champagne travaille, sur le même espace géographique, à la construction d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce programme vise à limiter l'impact du territoire sur le changement climatique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la sobriété énergétique et la préservation de la qualité de l'air.

Il s'agit également d'anticiper les conséquences de ce changement pour préparer la résilience-adaptation qui en découle.

Un point d'étape sur le PCAET sera fait lors de la réunion publique du 24 mai 2023.



Concernant les sujets relevant du PCAET, les interventions ont porté sur le développement perçu comme anarchique des projets ENR, à l'encontre des politiques de préservation du cadre de vie et d'attractivité du bassin.

Le PETR a précisé qu'au stade du PAS, il s'agit encore d'orientations non prescriptives (qui seront-elles transcrites dans le DOO) mais que les élus ont bien en tête cette préoccupation et qu'il n'est pas prévu de mesures d'encouragement des projets éoliens ou de méthanisation.

Cette réunion a bénéficié d'un article de presse, relatant la présentation qui y a été faite auprès de la population (cf. rubrique précédente).

Participation : l'association du Conseil de Développement Territorial

Le Conseil de Développement Territorial est composé de citoyen(ne)s et remplit une mission consultative auprès du conseil syndical du PETR. C'est un outil dédié à la démocratie participative. Il est un lieu d'expression et de dialogue entre des personnes d'horizons très divers, sans mandat politique, qui expriment des idées, les mettent en débat et imaginent des projets au profit du territoire et des habitants.

Renouvelé en 2021, le CDT du Pays de Brie et Champagne est composé de 40 membres, regroupés en 4 collèges :

- Qualité de vie et inclusion sociale
- Economie locale
- Tourisme, culture et cadre de vie
- Développement durable et environnement

Dans le cadre de l'installation du Conseil de Développement Territorial le 14 octobre 2021, le PCAET a été identifié comme l'un des sujets de mobilisation de cette instance.

Le CDT a ensuite été formellement sollicité :

- Pour participer au séminaire consacré au programme d'actions
- Pour la hiérarchisation des actions
- Lors de l'appel à contribution d'août 2024. Une contribution de la commission « qualité de vie et inclusion sociale » a été reçue, mais elle ne portait pas sur un amendement du programme d'action tel que proposé.

Le traitement de ce sujet par le CDT n'a pas abouti à la production de contributions formalisées pouvant être intégrées dans les réflexions des élus.

Phase	Pilotage	Concertation
Préparatoire		Création de la page internet et de l'adresse dédiée Mise à jour 2019 : délibération
Diagnostic territorial	Copil ³ : 09/03/2022 Lancement Cotech ⁴ : 27/06/2022 Copil : 26/07/2022 Validation	Questionnaire aux communes : 05/2022
Stratégie	Cotech : 12/10/2022 Copil : 22/03/2023 Validation	Séminaire élus : 07/12/2022 Mise à jour du dossier : 05/2023 Synthèse stratégie
Programme d'actions	Copil : 19/07/2023 Validation CS ⁵ : 07/05/2024 Validation évolutions	Séminaire mixte : 26/04/2023 Réunion publique SCoT/ PCAET : 24/05/2023 Consultation écrite : 06/2023 - 07/2023 Hiérarchisation des actions Consolidation du programme d'actions avec les acteurs ressources : 09/2023 - 05/2024 Mise à jour du dossier : 08/2024 Programme d'actions Appel à contributions : 09/2024
ARRET	CS : 28/11/2024	

³ Copil : Comité de pilotage (instance d'arbitrages et de validation)

⁴ Cotech : Comité technique (instance de travail PETR/ partenaires institutionnels)

⁵ CS : Conseil syndical (instance décisionnelle)

Éléments prévus dans la délibération	Réalizations
Affichage de cette délibération pendant un mois au siège du PETR (Sézanne), des trois EPCI membres (Anglure, Montmirail, Fère-Champenoise) et des bureaux du PETR (Esternay), ainsi que sur le site internet du PETR.	Affichage réalisé. Affichage permanent sur le site du PETR
Création d'un espace d'information dédié sur le site internet du PETR, qui sera alimenté au fur et à mesure de l'élaboration du document (diagnostic, stratégie, plan d'action)	Création de la page dédiée en 2018, avec des informations générales sur la démarche PCAET. - MaJ 07/2019 : délibération - MaJ 06/2023 : Synthèse du diagnostic et de la stratégie - MaJ 08/2024 : programme d'actions 06/2025 : page dédiée PPVE (dossier arrêté)
Parution d'articles dans les bulletins intercommunaux et via des communiqués dans la presse locale.	3 articles de presse + publications réseaux sociaux.
Restitution lors d'une réunion commune Conférence des Maires / Conseil de Développement Territorial du PETR	<i>A venir après la PPVE</i>
Création d'une adresse mail dédiée au PCAET	Adresse mail : planclimat@pays-brie-champagne.fr (active depuis 2018)
Organisation d'ateliers dont les thèmes et modalités sont à définir en cours de démarche	Séminaire élus du 07/12/2022 Séminaire mixte du 26/04/2023
Participation du public par voie électronique selon les modalités de l'article L123-19 du Code de l'Environnement	Participation du 12 juin au 23 juillet 2025 Avis publié sur le site du PETR, affiché dans les EPCI. Presse locale : Union (27/05) Matot-Braine (27/05)
Un bilan de la concertation sera réalisé avant approbation définitive du PCAET.	<i>A venir après la PPVE</i>

Autres éléments

- Association du Conseil de Développement Territorial
- Réunion publique du 24 mai 2023
- Rencontres directes avec les acteurs locaux le sollicitant

SUITE DE LA DEMARCHE

Le PETR a mobilisé les moyens permettant de mettre en œuvre les actions inscrites dans la délibération. La démarche participation « avale » va maintenant se poursuivre avec la participation du public par voie électronique, du 12 juin au 23 juillet 2025.

A l'issue de cette dernière, ce document sera complété pour constituer le bilan de la concertation mentionné dans la délibération.



Allemanche-Launay-et-Soyer - Allemant - Anglure
Angluzelles-et-Courcelles - Bagneux - Bannes - Barbonne-Fayel
Baudement - Bergères sous Montmirail - Bethon - Boissy le Repos
Bouchy-St Genest - Broussy le Grand - Broussy le Petit - Broyes
Champguyon - Chantemerle - Charleville - Châtillon sur Morin
Chichey - Clesles - Conflans sur Seine - Connantray-Vaufrey
Connantre - Corfélix - Corrobert - Corroy - Courcemain
Courgivaux - Escardes - Esclavolles-Lurey - Esternay
Euvy - Faux-Fresnay - Fère-Champenoise - Fontaine-Denis
Fromentières - Gaye - Gourgançon - Granges sur Aube
Janvilliers - Joiselle - La Celle sous Chantemerle
La Chapelle-Lasson - La Forestière - La Noue
La Villeneuve lès Charleville - Lachy - Le Gault-Soigny
Le Meix-Saint Epoing - Le Thout Trosnay - Le Vézier
Les Essarts le Vicomte - Les Essarts lès Sézanne - Linthelles
Linthés - Marcilly sur Seine - Margny - Marigny Le Grand
Marsangis - Mécringes - Mœurs-Verdey - Mondement-Montgivroux
Montgenost - Montmirail - Morsains - Nesle la Reposte
Neuvy - Oignes - Oyes - Peas - Pleurs - Potangis - Queudes
Réuves - Réveillon - Rieux - Saint Bon - Saint Just-Sauvage
Saint Loup - Saint Quentin le Verger - Saint Remy sous Broyes
Saint Saturnin - Saron sur Aube - Saudoy - Sézanne
Soizy aux Bois - Thaas - Tréfols - Vauchamps - Verdon
Villeneuve la Lionne - Villeneuve-Saint Vistre
Villiers aux Corneilles - Vindey - Vouarces

Plan Climat Air Energie Territorial

Récapitulatif de la démarche d'élaboration